



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11/07/2022

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15	<p>L'an deux mille vingt deux, le lundi 11 juillet, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 1^{er} juillet 2022, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.</p> <p>Présents :</p> <p>Gérard Dèque, Samuel Périidy, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Francis Meuterlos, Sandrine Boillot, Bénédicte Lavier, Marlène Benoit, Thierry Rolland, Estelle Remacle, Nicolas Métivier, Hervé Lacroix.</p> <p>Excusés : Gaël Marandin, Florence Collino, Laurent Poncet.</p> <p>Absent :</p> <p>Pouvoirs : Gaël Marandin à Estelle Remacle, Laurent Poncet à Francis Meuterlos</p> <p>Secrétaire : Samuel Périidy</p>
Nombre de membres en exercice : 15	
Nombre de Conseillers présents : 12	
Nombre de Conseillers représentés : 2	
Début de séance : 20h30	
Fin de séance : 21h00	

CABINET MÉDICAL / LOCAL PROFESSIONNEL AGES ET VIE

CONVOCAZION
LE 01 07 2022

Par délibération du 13 juin dernier, la commune a émis un avis favorable à la vente du local professionnel situé au rez de chaussée du bâtiment âges et vie à M. Serdar Cavan, afin d'y installer son cabinet médical.

AFFICHAGE LE

Les précisions suivantes sont apportées :

22 JUIL. 2022

Le local professionnel brut constitue le lot 300

Les stationnements extérieurs sont constitués des lots 25 à 34 et affectés au lot 300

Le prix de vente est fixé à 250 000 € net de toutes taxes. Dans la mesure où la commune perçoit le FCTVA sur cet achat, l'acquéreur ne pourra pas solliciter le remboursement de la TVA.

Le Maire propose au conseil de confirmer la vente des biens ci-dessus mentionnés au docteur Cavan.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention (Sandrine Boillot) :

- approuve la vente du local professionnel dans les conditions sus-mentionnées

- autorise le Maire à signer les pièces y afférant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

